

l'ambassadeur du Canada auprès de l'OMC, l'honorable Sergio Marchi, à titre de président du Groupe de travail de l'accession de l'Ukraine à l'OMC.

En dépit de la lenteur des progrès accomplis au cours des sept premières années, le rythme des négociations multilatérales s'est accéléré depuis la réunion du groupe de travail en juillet 2000. Au cours de la dernière année, l'Ukraine a continué de prendre d'importantes mesures en adoptant une législation et une réglementation intérieures qui lui permet de rendre de grandes parties de son régime de commerce extérieur conformes aux obligations découlant de l'OMC. Toutefois, d'autres travaux s'imposent dans un certain nombre de secteurs importants, dont les tarifs douaniers, l'évaluation en douane, les programmes de soutien de l'agriculture, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires et, plus particulièrement, la propriété intellectuelle. L'Ukraine doit également établir la réglementation intérieure et les pratiques administratives nécessaires à l'application de la législation nationale requise.

Les négociations bilatérales entre le Canada et l'Ukraine sur l'accès aux marchés des produits et des services se sont soldées en février 2002 par la signature d'un accord bilatéral. Le Canada continue de collaborer avec d'autres États membres de l'OMC afin de concrétiser l'accession de l'Ukraine à l'OMC. La réalisation de cet objectif nécessitera un accès stable et prévisible au marché ukrainien. En outre, les engagements sur l'accès au marché pris envers le Canada et les autres membres de l'OMC doivent être soutenus par une réduction et une simplification des droits et des impositions à l'importation, des procédures douanières moins contraignantes et une réduction des autres mesures non tarifaires. Le Canada continuera de surveiller de près les efforts de l'Ukraine pour libéraliser ces mesures dans le cadre de son accession à l'OMC.

Le Centre de droit et de politique commerciale (CDPC) de l'Université d'Ottawa et de l'Université Carleton travaille de concert avec le ministère de l'Économie de l'Ukraine afin d'accroître la capacité de l'Ukraine de participer de façon efficace au processus d'accession à l'OMC et de l'aider à remplir ses obligations dans le cadre de l'OMC. Le projet « Renforcement des capacités en matière de politique commerciale » comporte trois volets :

- une aide technique en matière de commerce international afin de répondre aux besoins à court terme dans le cadre du processus d'accession à l'OMC;
- le renforcement des capacités institutionnelles par la fondation d'un centre ukrainien sur le modèle du CDPC afin de répondre aux besoins à long terme du gouvernement et du secteur privé;
- un programme de stages pour les étudiants diplômés en commerce international.